

Certificat

1. Nom de la Première Nation:	Première Nation des Pekuakamiulnuatsh
2. Numéro de la Première Nation:	076
3. Événement:	Registre électoral tenu en vertu du chapitre 13 du <i>Règlement sur les élections de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh (2020-03)</i>
4. But du registre (article 13.1)	Le règlement prévoit que la procédure du registre électoral s'applique afin de déterminer si le mandat du chef et de chacun des conseillers doit être limité à une durée de trois ans ou s'il se poursuit pour une quatrième année tel que prévu à l'article 2.6 du règlement.
5. Date de la tenue du registre	6 au 9 uapikun-pishim ^u (juin) 2024
6. Heures d'ouverture du registre:	9 h à 19 h
7. Endroit:	Salle Ush (sous-sol du centre Miluelimun), au 52, rue Uapakalu, Mashteuiatsh.
8. Nombre d'électeurs habilités à s'inscrire au registre:	<u>8 991</u>
9. Nombre d'électeurs qui se sont inscrits au registre:	<u>68</u>

Je, Vicky Lord, responsable de l'organisation du registre électoral, fais l'annonce publique suivante :

Considérant que le résultat du registre électoral démontre que 68 électeurs de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh (sur une possibilité de 8 991) se sont inscrits au registre électoral tenu en vertu du chapitre 13 du *Règlement sur les élections de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh* et que ce nombre est inférieur à 500 personnes, je déclare officiellement que le mandat du chef et de chacun des conseillers de Katakuhimatsheta (Conseil des élus) de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh se poursuit pour une quatrième année et qu'une élection se tiendra le 4 upahu-pishim^u (août) 2025.

Fait à Mashteuiatsh ce 9 uapikun-pishim^u (juin) 2024.



M^e Vicky Lord, responsable de l'organisation du registre électoral